

**LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN VERSE UN MONTANT DE 7 777 \$ À SERVICE NAUTIQUE  
LES ETCHEMINS INC. DANS LE CADRE DE SA  
« POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**



Tout récemment, M. Camil Turmel a procédé à la remise d'un montant de 7 777 \$ au propriétaire de Service Nautique Les Etchemins inc., M. Patrick Bouchard, dans le cadre du volet 3 « Aide à l'amélioration » pour son projet d'aménagement d'une boutique nautique où la vente et service d'équipements et accessoires nautiques seront effectués.

Ce projet totalise des investissements de plus de 130 000 \$ pour l'ensemble des travaux d'aménagement des locaux ainsi que l'achat d'équipements relatifs aux opérations dont un montant de près de 78 000 \$ était admissible à ladite politique en vigueur.

Le propriétaire de cette entreprise est admissible au versement d'incitatifs fiscaux et financiers prévu à la politique et concernent toute personne déposant un projet visant à exploiter, améliorer, implanter ou relocaliser une entreprise du secteur privé dans un immeuble autre qu'un immeuble résidentiel situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin et dont elle est le propriétaire ou l'occupant.

Monsieur Turmel ajoute : « Cette politique adoptée en juillet 2019 par le Conseil municipal consent au versement d'incitatifs fiscaux et financiers permettant de soutenir et de consolider sa stratégie

*de développement économique qui favorise, entre autres, la mise en place de conditions gagnantes pour accueillir de nouvelles entreprises, de favoriser la réalisation de projets commerciaux et industriels et de consolider les entreprises et commerces existants sur le territoire municipal ».*

Pour plus d'information et de détails, les personnes intéressées sont invitées à consulter le site Internet de la Municipalité de Lac-Etchemin [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca), page d'accueil, section « Vivre à Lac-Etchemin, rubrique [Aide à l'entreprise - Incitatifs fiscaux et financiers](#) ». Elles y trouveront l'information en ligne sur la procédure de traitement des demandes et le formulaire d'inscription au programme. Ces documents sont également disponibles à l'Édifice municipal.